

## CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE (SDRF)

En exécution de l'Arrêté du Président du Conseil Régional d'Île de France n° 07-52 du 12 juillet 2007, il sera procédé sur l'ensemble du territoire de la région Île-de-France à une enquête publique relative à la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRF), conformément aux dispositions prévues par les articles L141-1 à L141-2 du code de l'urbanisme, et par les articles L123-1 à L123-16, R123-7 à R123-23 du code de l'environnement.

Cette enquête sera ouverte du 15 octobre au 8 décembre 2007 inclus dans les lieux d'enquête suivants : les 26 Préfectures et Sous-Préfectures d'Île de France et les 161 maires retenues également comme lieux de permanence (liste ci-dessous).

Pendant toute la durée de celle-ci, un exemplaire du dossier d'enquête ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraféché par un commissaire enquêteur, seront déposés dans les lieux d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil Régional d'Île-de-France, 35 boulevard des Invalides, 75007 Paris. Les courriers relatifs à l'enquête publique peuvent y être adressés, à l'attention du président de la commission d'enquête. Le dossier d'enquête est consultable pendant la durée de l'enquête, sur le site Internet : [www.iledefrance.fr/sdrif/sdrif-enquetepublique](http://www.iledefrance.fr/sdrif/sdrif-enquetepublique)

Le dossier d'enquête est composé :

- du projet de SDRF, comprenant le rapport définissant les objectifs, les objectifs, les orientations fondamentales d'aménagement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ; la carte de destination générale des différentes parties du territoire ; le rapport d'évaluation environnementale.
- des avis des conseils généraux, du Conseil économique et social régional, des chambres consulaires et du Ministre chargé de l'environnement, pour ce qui relève de l'évaluation environnementale ;
- des documents précisant les prescriptions relatives aux services d'utilité publique, aux Projets d'Intérêt Général (PIG) et aux Opérations d'Intérêt National (OIN), et les éléments relatifs aux projets d'infrastructure relevant de la compétence de l'Etat.

- l'Arrêté n° 07/52 du Conseil Régional du 12 juillet 2007 portant ouverture de l'enquête publique et précisant les modalités de sa mise en œuvre.

L'enquête publique sera conduite par la commission d'enquête ainsi constituée :

**Président :**

- Monsieur Jean-Pierre CHAULET, Général de Gendarmerie en 2<sup>ème</sup> section

**Membres titulaires :**

- Madame Marie-Claire EUSTACHE, Architecte urbaniste, assurant la présidence de la commission en cas d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre CHAULET.
- Monsieur Marc ALLART, Adjoint-Député-Maire honoraire
- Monsieur Jean-Charles BAUVE, Architecte DPLG
- Monsieur Jean BROTTES, Géomètre expert
- Monsieur Jean CULDAUT, Architecte urbaniste DPLG

- Madame Françoise de MENTHON, mise au foyer
- Madame Marie-Françoise DEMANT, Attachée juridique
- Monsieur Thierry FLIPO, Ingénieur urbaniste

- Madame Anne GALTZINE, Consultante en urbanisme
- Monsieur André GOUTAL, Commissaire de police divisionnaire en retraite
- Madame Bylvie HAUCHEBOURG, Ingénieur EDF
- Monsieur Jean-Marie LAURET, Docteur en géologie
- Monsieur Roger LEHMANN, Ingénieur électricien
- Monsieur Yves MAENHAUT, Ingénieur en Ingénierie de réseau en retraite

- Madame Catherine MARETTE, Architecte DPLG urbaniste paysagiste, environnement en retraite
- Monsieur Gerard RADIGUOS, Géomètre expert foncier DPLG

- Madame Marie-Françoise SEVRAIN, Consultante en environnement

**Membres suppléants :**

- Monsieur Pierre BARBER, Consultant en énergie, environnement et déchets
- Monsieur Georges-Michel BRUNIER, Ingénieur
- Monsieur Claude COMPERE, retraité

#### Lieux de consultation du dossier d'enquête : (aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux)

PARIS : Préfecture de Paris ;

SEINE ET MARNE : Préfecture de Melan.

Sous-Préfectures de Torcy, de Provins, de Fontainebleau et de Meaux ;

YVELINES : Préfecture de Versailles, Sous-Préfectures de Mantes, de Saint-Germain-en-Laye et de Rambouillet ;

ESSONNE : Préfecture d'Evry, Sous-Préfectures d'Etampes et de Palaiseau ;

HAUTS DE SEINE : Préfecture de Nanterre, Sous-Préfectures de Boulogne-Billancourt et d'Antony ;

SEINE SAINT DENIS : Préfecture de Bobigny, Sous-Préfectures de Raincy et de Saint-Denis ;

VAL DE MARNE : Préfecture de Créteil, Sous-Préfectures de L'Hay-les-Roses et Nogent-sur-Marne ;

VAL D'OISE : Préfecture de Cergy, Sous-Préfectures de Pontoise, de Sarcelles et d'Argenteuil

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'il assurera dans les maires désignées comme lieux d'enquête aux dates et heures ci-après :

----- VAL-DE-MARNE -----

Champigny-sur-Marne  
Mer. 17 oct. de 14h à 17h  
Mar. 27 nov. de 9h à 11h30

Charenton-le-Pont  
Ven. 19 oct. de 9h à 12h  
Jeu. 6 déc. de 14h à 17h

Créteil  
Mer. 17 oct. de 14h à 17h  
Lun. 12 nov. de 15h à 16h  
Jeu. 6 déc. de 15h à 19h

Fonterray-sous-Bois  
Lun. 15 oct. de 14h à 17h  
Mar. 20 nov. de 9h à 12h

Ivry-sur-Seine  
Jeu. 18 oct. de 9h à 12h  
Mar. 27 nov. de 14h à 17h

Le Perreux-sur-Marne  
Mer. 17 oct. de 9h à 12h  
Mar. 27 nov. de 14h à 17h

Maisons-Alfort

Jeu. 25 oct. de 14h à 17h  
Mar. 27 nov. de 9h à 12h

Orly  
Mar. 23 oct. de 9h à 12h  
Jeu. 29 nov. de 15h à 19h

Saint-Maur-des-Fossés  
Jeu. 25 oct. de 9h à 12h  
Mer. 28 nov. de 14h à 17h

Suzy-en-Brie  
Mar. 16 oct. de 9h à 12h  
Ven. 30 nov. de 14h à 17h

Villiers-sur-Seine  
Mar. 16 oct. de 14h à 17h  
Ven. 30 nov. de 9h à 12h

Villejuif  
Ven. 19 oct. de 9h à 12h  
Lun. 26 nov. de 14h à 17h

Vitry-sur-Seine  
Ven. 19 oct. de 14h à 17h  
Lun. 26 nov. de 9h à 12h